

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 17 juillet 2024
LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Thème	Objet
2024-06-01	Finances	Admissions en non valeur de produits communaux
2024-06-02	Commande publique	Attribution du marché pour l'aménagement de la liaison cyclable Le Thélin - Centre ville
2024-06-03	Finances	Demande de subvention au Département au titre du Pacte des mobilités locales pour l'aménagement d'une liaison cyclable Le Thélin - Centre ville
2024-06-04	Commande publique	Avenants aux marchés de travaux pour la Canopée Tranche 2 - rectificatif
Information	Syndicats	Rapport d'activités 2023 du SDE35

Fait à Plélan-le-Grand
Le 24 juillet 2024

Le Maire,

Murielle DOUTÉ-BOUTON



Par le Maire et par
délégation,
l'adjointe déléguée
Aude MARTY

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2024 06 01

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Mireille CLOUET

Date de convocation du Conseil municipal : le 11 juillet 2024

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Michel Cotto, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Sébastien Le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Paulette Renault, Bénédicte Rolland, Arlette Rouzel, Elodie Samin

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard (pouvoir à Jean-Ghislain Picault), Sophie Boël-Clemmen (pouvoir à Arlette ROUZEL), Fleur De Launay, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne Le Quéré (pouvoir à Paulette Renault), Nolwenn Marquer (pouvoir à Bénédicte Rolland), Loïc Poussin, Aurélien Renouard, Patrick Riffault (pouvoir à Sébastien Le Rhun)

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 23	Conseillers présents : 12	Votants : 17
POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

FINANCES – ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Rapporteur : Sébastien Le Rhun, adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, après mise en œuvre de poursuite sans effet,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Les créances listées peuvent être présentées par type selon le tableau ci-après :

	Nombre total de titres concernés	Montant total
	37	1 839,70 €
Détail par catégories de produits		
Cantine scolaire	32	1 111,64 €
Garderie	3	22,40 €
Loyers	2	705,66 €
Détail par motifs de présentation en non-valeur		
Poursuite sans effet	26	995,70 €
Décédé et demande renseignement négative	2	705,66 €
Surendettement et décision effacement de dette	1	55,22 €
RAR inférieur seuil poursuite	8	83,12 €
Détail par exercices comptables concernés		
2024	2	77,85 €
2023	1	0,50 €
2022	11	891,67 €
2021	15	476,13 €
2020	6	321,03 €
2018	1	55,22 €
2017	1	17,3

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver à l'unanimité l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans le tableau ci-dessus, pour un montant total de 1 839,70 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 6236170631 dressée par le comptable public et dit que les sommes nécessaires sont inscrites au chapitre 65, article 6541, du budget principal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

Le Secrétaire de séance,
Mireille CLOUET



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2024 06 02

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Mireille CLOUET

Date de convocation du Conseil municipal : le 11 juillet 2024

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Michel Cotto, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Sébastien Le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Paulette Renault, Bénédicte Rolland, Arlette Rouzel, Elodie Samin

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard (pouvoir à Jean-Ghislain Picault), Sophie Boël-Clemmen (pouvoir à Arlette ROUZEL), Fleur De Launay, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne Le Quéré (pouvoir à Paulette Renault), Nolwenn Marquer (pouvoir à Bénédicte Rolland), Loïc Poussin, Aurélien Renouard, Patrick Riffault (pouvoir à Sébastien Le Rhun)

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 23	Conseillers présents : 12	Votants : 17
POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

COMMANDE PUBLIQUE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE ENTRE LE THÉLIN ET LE CENTRE-VILLE

Rapporteur : Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire

La commune a lancé une consultation en procédure adaptée (MAPA = marché à procédure adaptée) en vue de retenir les entreprises pour les travaux **d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Le Thélin et le Centre-Ville de Plélan-le-Grand** comprenant deux lots :

- LOT 1 : VRD
- LOT 2 : Signalisation

La date limite de remise des offres était fixée au 9 juillet 2024 à 17h.

Critères d'analyse des offres

Les critères d'analyse des offres fixés par le règlement de consultation sont les suivants :

- **Prix des prestations** : 50%

- **Valeur technique de l'offre**, appréciée notamment au regard du mémoire technique justificatif fourni par le candidat : 50%, décomposée comme suit :
 - Méthodologie pour la réalisation des prestations, adéquation de la solution technique proposée avec les besoins décrits au CCTP, qualité et durabilité des solutions techniques envisagées : /20
 - Moyens humains (notamment compétences et références de chantiers similaires) et matériels dédiés : /15
 - Respect du délai d'exécution indiqué au CCTP, durée des travaux et cohérence du planning : /15

Offres reçues

LOT 1 : VRD

La commune a reçu 2 offres.

LOT 2 : Signalisation

La commune a reçu 1 offre.

La commission MAPA s'est réunie le 15 juillet pour étudier le rapport d'analyse des offres et proposer l'entreprise à retenir pour chaque lot.

Proposition de la commission MAPA :

- **Lot 1 : VRD** : entreprise COLAS pour 57 742,80 € HT.
- **Lot 2 : Signalisation** : entreprise SIGNAUX GIROD pour 10 525,40 € HT pour l'offre de base et 180 € HT pour l'option signalisation horizontale.

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles R.2123-1 et suivants,

Considérant la consultation en procédure adaptée lancée par la commune en vue de retenir les entreprises pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre Le Thélin et le Centre-Ville de Plélan-le-Grand,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant l'avis de la commission MAPA réunie le 15 juillet 2024,

Après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le lot 1 : VRD, à l'entreprise COLAS, pour un montant de 57 742,80 € HT
- D'attribuer le lot 2 : Signalisation, à l'entreprise SIGNAUX GIROD, pour un montant de 10 525,40 € HT pour l'offre de base et 180 € € pour l'option signalisation horizontale
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés et toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUÏE-BOUTON

Le Secrétaire de séance,
Mireille CLOUET



DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2024 06 03

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Mireille CLOUET

Date de convocation du Conseil municipal : le 11 juillet 2024

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Michel Cotto, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Sébastien Le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Paulette Renault, Bénédicte Rolland, Arlette Rouzel, Elodie Samin

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard (pouvoir à Jean-Ghislain Picault), Sophie Boël-Clemmen (pouvoir à Arlette ROUZEL), Fleur De Launay, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne Le Quéré (pouvoir à Paulette Renault), Nolwenn Marquer (pouvoir à Bénédicte Rolland), Loïc Poussin, Aurélien Renouard, Patrick Riffault (pouvoir à Sébastien Le Rhun)

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 23	Conseillers présents : 12	Votants : 17
POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT AU TITRE DU PACTE DES MOBILITÉS LOCALES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON CYCLABLE LE THÉLIN – CENTRE-VILLE

Rapporteur : Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire

Le projet consiste en l'aménagement d'une liaison cyclable entre le Thélin et le centre-ville de la commune. Il s'inscrit dans le cadre d'un travail mené à l'échelon intercommunautaire ayant abouti à un plan de mobilité simplifié, qui met notamment l'accent sur les liaisons cyclables interbourgs.

Cette action prioritaire de Brocéliande communauté sur les mobilités est inscrite dans le projet de territoire, et également dans les principaux documents contractuels de partenariat notamment le CRTE, le contrat départemental de solidarité territoriale et le Pacte mobilités locales.

L'aménagement de la liaison cyclable permettra de favoriser la mobilité active entre le Thélin et le centre ville, pour des usages du quotidien (courses, activité professionnelle, accès aux services, accès à la zone multimodale de la Pointe) mais également pour des usages de loisirs (accès à des itinéraires de promenade à partir du Thélin). Si cet aménagement vise d'abord à répondre aux besoins quotidiens de déplacement des habitants de la

commune, il permettra également aux touristes de profiter des balades à vélo dans la campagne plélanaise. Labellisé Village étape, la commune vise à offrir une halte agréable aux voyageurs de passage.

En cohérence avec la politique de mobilité de l'EPCI, cet aménagement contribuera également au renforcement du maillage du territoire en termes d'aménagements cyclables et à une meilleure interconnexion des communes de Brocéliande pour les cyclistes.

L'itinéraire sélectionné emprunte des voies communales bitumées à faible trafic, mais également des tronçons de chemins d'exploitation et de chemins ruraux. Une très courte portion de route départementale est empruntée sur 150 mètres environ avant de rejoindre le centre-ville.

A cette étape du projet l'estimation du coût total de l'opération est la suivante :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature des recettes	Montant	%
Maîtrise d'œuvre		Subventions		
Maîtrise d'œuvre interne		Département - Pacte mobilités locales	44 500,00 €	50%
Sous-total MOE/Études	0,00 €	Sous total subventions	44 500,00 €	50%
Travaux		Commune		
Peinture / Marquage	3 000,00 €	Auto-financement	44 500,00 €	
Jalonnement vertical	18 000,00 €			
Réfection de chemins - 1800ml	68 000,00 €			
Sous-total travaux	89 000,00 €	Sous-total Commune	44 500,00 €	50%
COÛT TOTAL DEPENSES	89 000,00 €	TOTAL RECETTES	89 000,00 €	

Afin de financer l'opération des démarches il est proposé de solliciter une subvention au titre du Pacte des mobilités locales. L'opération est éligible à une subvention de 50% du montant total HT, soit une subvention de 44 500 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet d'aménagement d'une liaison cyclable entre le Thélin et le centre-ville,
- D'approuver le plan de financement de l'opération,
- De solliciter une subvention au titre du Pacte des Mobilités Locales pour un montant de 44 500 €,
- D'autoriser Madame le Maire à déposer toute autre demande de subvention pour ce projet,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUËLE-BOUTON



Le Secrétaire de séance,
Mireille CLOUET

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2024 06 04

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept juillet, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire.

Secrétaire de Séance : Mireille CLOUET

Date de convocation du Conseil municipal : le 11 juillet 2024

PRÉSENTS : Mireille Clouet, Michel Cotto, Murielle Douté-Bouton, Eric Ferrières, Sébastien Le Rhun, Aude Marty, Steven Perrichot, Jean-Ghislain Picault, Paulette Renault, Bénédicte Rolland, Arlette Rouzel, Elodie Samin

ABSENTS : Cédric Blairon, Noémie Bliard (pouvoir à Jean-Ghislain Picault), Sophie Boël-Clemmen (pouvoir à Arlette ROUZEL), Fleur De Launay, Odette Hamelin, Laurence Honoré, Anne Le Quéré (pouvoir à Paulette Renault), Nolwenn Marquer (pouvoir à Bénédicte Rolland), Loïc Poussin, Aurélien Renouard, Patrick Riffault (pouvoir à Sébastien Le Rhun)

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 23	Conseillers présents : 12	Votants : 17
POUR : 17	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

**COMMANDE PUBLIQUE - AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX POUR LA CANOPÉE
TRANCHE 2 - RECTIFICATIF**

Annule et remplace la délibération 2024-05-07 du Conseil municipal du 20 juin 2024 – rectification d'une erreur matérielle

Rapporteur : Eric Ferrières, adjoint

Par délibération du 19 octobre 2022, le Conseil municipal autorisait la signature des marchés de travaux pour la construction de la tranche 2 de la Canopée pour un montant de **1 129 481.34 € HT**. La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au cabinet Menguy architectes (ARRADON) associé au bureau d'études techniques BETEM (RENNES).

Par délibération du 29 juin 2023, le Conseil municipal autorisait la signature d'une série d'avenants sur divers lots, pour un montant total en **moins-value** de 10 720,93 €, portant le montant total des travaux à 1 118 760,41 € HT.

Par délibération du 25 janvier 2024, le Conseil municipal autorisait la signature d'une série d'avenants sur divers lots, pour un montant total en **plus-value** de 11 168,00 €, portant le montant total des travaux à 1 129 929,29 € HT.

Enfin par délibération du 22 février 2024, le Conseil municipal autorisait la signature d'une série d'avenants sur divers lots pour un montant total en **plus-value** de + 498,51 €, portant le montant total des travaux à 1 130 427,80 € € HT.

Lors des précédentes réunions de chantier, de nouvelles propositions d'avenants ont été formulées par le maître d'œuvre en charge du projet de construction.

Lot 01 – Terrassement VRD – Brocéliande TP

L'avenant correspond à la réalisation des travaux suivants :

- 5 places de parking supplémentaires,
- 12,5 ml de cheminement piéton complémentaires,
- L'ajout de 200m² de mélange terre pierre,
- La réalisation d'un massif béton supplémentaire pour l'escalier extérieur,
- La pose de 5ml de caillebotis devant une porte extérieure.

Montant marché après l'avenant 1 : 64 881.61 € HT

Montant de l'avenant 2 : + 6 807.00 € HT

Nouveau montant du marché : 71 688.61 € HT

Lot 08 – Cloisons, doublage, plafonds – Technicplac

L'avenant correspond à la réalisation des plafonds coupe-feu en sous-face des réseaux de ventilation dans locaux à risque du rez-de-chaussée (stockage vestiaire et archives)

Montant marché après l'avenant 2 : 73 922,60 € HT

Montant de l'avenant 3 : + 1 260,80 € HT

Nouveau montant du marché : 75 183,40 € HT

Lot 09 – Menuiseries intérieures – Menuiserie Les Platanes

L'avenant correspond à l'ajout d'une double porte de communication dans le couloir du 2^{ème} étage pour permettre la fermeture de l'espace SSIAD / ADMR.

Nouveau du marché après l'avenant 1 : 67 610.00 € HT

Montant de l'avenant 2 : + 2 395.00 € HT

Nouveau montant du marché : 70 005.00 € HT

Tableau récapitulatif des avenants

Lot	Montant de l'avenant € HT
Lot 01 – Terrassement VRD – Brocéliande TP	+ 6 807.00 € HT
Lot 08 – Cloisons, doublage, plafonds – Technicplac	+ 1 260,80 € HT
Lot 9 – Menuiseries intérieures – Menuiserie Les Platanes	+ 2 395.00 € HT
Montant total des avenants € HT	+ 10 462.80 € HT

Tableau récapitulatif du montant total du marché

Délibération	Montant total des marchés
19 octobre 2022 – autorisation de signature des marchés	1 129 481,34 € HT
29 juin 2023 – 1 ^{ère} autorisation de signature des avenants	1 118 760,41 € HT
25 janvier 2024 – 2 ^{ème} autorisation de signature des avenants	1 129 929,29 € HT
22 février 2024 – 3 ^{ème} autorisation de signature des avenants	1 130 427,80 € HT
20 juin 2024 – 4 ^{ème} autorisation de signature des avenants	1 140 890,60 € HT

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

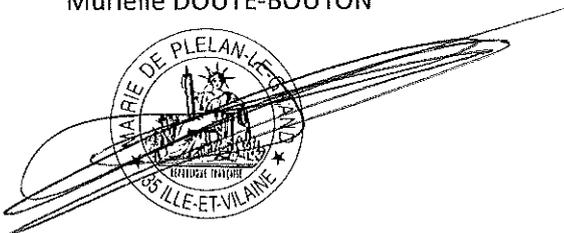
Après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De rectifier la délibération de validation des avenants des marchés de travaux de la Canopée Tranche 2 n° 2024-05-07 du Conseil municipal du 20 juin 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Murielle DOUTÉ-BOUTON

Le Secrétaire de séance,
Mireille CLOUET



Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le

ID : 035-213502230-20240717-2024_06_04-DE